

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Quatorze Novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 5 Novembre 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Excusés	3

Présents :BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BRETON Marc, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice

Secrétaire de séance :BOLLE Marie-Claire

DÉLIBÉRATION N°2024-48 – Achat parcelles village la Faye pour route d'accès sur VC45

Vu la situation de la voirie communale VC 45 dans le village de la Faye,
Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,
Il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité d'acheter deux parcelles afin de conserver
la continuité de la voie communale VC 45 et l'accès à la propriété au fond du village.
Vu l'article L161-10-2 du code rural,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide

-d'approuver l'achat des parcelles , afin de garantir la continuité de la voie communale,
permettant le passage de véhicules et l'accès à la maison au fond du village comme suit :

- La commune achète à l'euro
 - à M. Dallet Maximin parcelle D n° 530 d'une contenance de 1a66ca
 - à M. Baudiffier Serge parcelle D n°532 d'une contenance de 2a16ca

-précise que les frais seront à la charge de la commune,
-désigne l'office notarial de Maître Poirier-Aroul Annie situé à Civray 86 pour la rédaction de l'acte,
-d'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 15 Novembre 2024

La secrétaire de séance
Marie-Claire BOLLE

Le Maire
Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20241114-D48_2024-DE
Reçu le 19/11/2024

